

QUEL CIRCUIT POUR MON CONTRAT D'APPRENTISSAGE ?



¹ L'accord de prise en charge peut être anticipé si la demande de prise en charge est faite en amont du démarrage de l'action.

² Rémunération, frais annexes pendant la période au CFA et reste à charge éventuel des coûts pédagogiques.

* Valable pour les contrats signés à partir du 1^{er} janvier 2021 et d'une durée supérieure ou égale à 1 an.

Dans les autres cas, c'est l'ancien échéancier qui s'applique : 50%, 25% et 25%.